

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. IV Aux prières. — V Correspondance romaine. — VI La commission des études bibliques. — VII Lettre apostolique de Notre Très Saint-Père Léon XIII pape par la divine Providence sur l'institution d'une commission des études bibliques. — VIII Table des matières contenues dans le XLe volume.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 4 janvier

Fête de l'Épiphanie et collecte pour l'Abolition de l'esclavage.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 4 janvier

Octave des SS. Innocents, *double*; préf. de Noël. — Aux II vêpres mém. de la vigile de l'Épiphanie et de S. Téséphore (ant. *Iste*).

Mardi, le 6 janvier

Fête de l'ÉPIPHANIE, *1e cl.*; préf. de l'Épiphanie. — IIe vêpres de la fête.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 11 janvier

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Sévérin.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD — Solennité du titulaire de Saint-Téséphore.

J. S

AUX PRIÈRES

R. P. Joseph Michaud, catéchiste majeur, des Clercs de Saint Viateur, décédé à Joliette.

Sœur du Saint-Esprit, née Marie-Luce Hamel, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. Alexandre Auger, décédé à Montréal.

M. Paul Fabre, décédé à Paris.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 12 décembre 1902.



Le jour de l'Immaculée-Conception est au Séminaire Français celui de sa fête titulaire. Selon un usage qui remonte aux premières années de cet établissement, il y a ce jour-là une réunion qui se termine par un concert où les élèves chantent les louanges de la Madone et débitent des poésies en son honneur. Cette année le Rév. Père Eschbacch a eu la délicate attention d'inviter Sa Grandeur l'archevêque de Montréal, ancien élève du Séminaire, à présider cette fête de famille, à laquelle assistaient de nombreux prélats et les évêques de Rodez et d'Amiens.

Entre les deux parties du concert, Sa Grandeur s'est levé et a prononcé un discours. J'ai maintes fois entendu des discours faits au Séminaire Français dans des circonstances identiques, je n'en ai jamais ouï qui ait été si applaudi. Presque chaque phrase était coupée et interrompue par des battéments de mains qui soulevaient la parole archiépiscopale, et montraient en même temps que les auditeurs vibraient à l'unisson de l'orateur. C'est que les élèves actuels de Sancta Chiara sont fiers de leur ancien condisciple, en parlent avec admiration, et quand ils l'ont entendu, l'admiration est devenue de l'enthousiasme.

Sa Grandeur a commencé par rappeler les souvenirs anciens du Séminaire, faisant revivre cette histoire à laquelle sa parole facile et élégante donnait un nouveau cachet. Puis rappelant qu'alors les Canadiens n'avaient pas de collège, mais recevaient l'hospitalité à Sancta Chiara, la transition au Canada était toute naturelle, et Sa Grandeur a promené ses auditeurs dans ce que l'on appelait la nouvelle France. Et alors, dans un langage imagé, il fait passer devant les yeux de ses auditeurs les anciens héros du Canada, tous français, ses religieux, ses évêques qui ont implanté le règne de Jésus-Christ et ont conquis au prix de leurs fatigues et de leurs sueurs la liberté de l'Eglise canadienne. Et l'archevêque a comparé alors rapidement l'Eglise de France à celle du Canada. « On dit souvent que nous sommes peuple arriéré. Et en effet nous sommes arriérés. Chez nous, le père de famille est maître de l'éducation de ses enfants ; chez nous, les familles sont nombreuses et ont jusqu'à 26 rejetons ; chez nous, le

foyer de la famille est respecté et le divorce inconnu ; chez nous, presque tous les catholiques font leurs pâques ; et quand les évêques présentent des pétitions au gouvernement, celui-ci..... les écoute avec déférence et respect ». Cette allusion à la récente sentence du Conseil d'Etat a soulevé un tonnerre d'applaudissements auxquels se sont joints les deux évêques français. Certainement, ils ont dû regretter à ce moment de n'être pas de la nouvelle France.

Les anciens maîtres de Sa Grandeur étaient émerveillés de cette parole simple mais élégante, qui coulait comme de source, en employant toujours le mot propre, et de ces images chaudes et colorées qui faisaient vibrer l'âme des auditeurs en respectant scrupuleusement les droits de la vérité. On admirait comment Sa Grandeur avait su habilement enclasser dans son discours de menus faits dont il avait eu seulement connaissance au dîner qui avait précédé, et qui devenaient comme autant de perles de cette brillante causerie. C'est ainsi que les éloges donnés à l'abbé Lorenzo Perosi, qui assistait à la séance, étaient si bien présentés, si naturellement amenés, qu'on pouvait dire d'eux que c'était un fruit d'or présenté dans un plat d'argent.

Cette séance a laissé dans le cœur de tous les élèves un souvenir qui ne s'effacera pas, et il est à regretter que Sa Grandeur n'ait point voulu donner le texte d'un discours qui mériterait de rester dans les archives de la maison.

— Deux questions préoccupent en ce moment la cour romaine. La première est la venue du président de la République Française à Rome et les conséquences de cette visite pour la religion en France.

Cette visite ne se peut éviter, c'est en effet une des volontés arrêtées de la maçonnerie italienne, et la république française est trop maçonnique pour ne pas se rendre à des désirs qui sont des ordres déguisés. Or il est certain que le Pape ne recevra point M. Loubet. Il est vrai qu'en dehors de la note publiée par *l'Osservatore romano*, au mois d'août dernier, aucun autre document n'est venu dévoiler la pensée du Souverain Pontife, mais Léon XIII n'aime pas à dire d'avance ce qu'il veut faire, et attend toujours le dernier instant pour publier ses décisions. C'est d'ailleurs de la simple prudence, car les événements sont dans les mains de Dieu, et ceux que l'on considérait souvent comme les plus certains se dissipent parfois comme un brouillard aux premiers feux du matin.

— La seconde question est celle du divorce présenté à la Chambre italienne. Les bureaux lui ont été en majorité hostile, et en faisant le décompte des voix, on peut croire que malgré les appels du ministère, le divorce aurait contre lui une cinquantaine de votes. Le ministère est loin d'être d'accord sur cette question, et le premier ministre a dû peser sur ses collègues de toute son autorité pour les obliger à se plier à ses volontés. Inutile d'ajouter que M. Zanardelli est un franc-maçon, ce qui explique sa rage pour détruire la famille chrétienne. En tout cas, cette question est renvoyée au printemps.

— La santé du Souverain Pontife est excellente et les journaux renoncent, selon leur habitude pendant l'hiver, à employer le cliché de son indisposition. Les réceptions qui se font au Vatican sont trop nombreuses et la fausse nouvelle mettrait trop en évidence la mauvaise foi du journal. Le consistoire que l'on avait donné comme certain pour la milieu de décembre ne se tiendra plus, et le Souverain Pontife le réunira avec celui qu'il doit tenir au commencement de la vingt-sixième année de son pontificat. Ce sera le grand consistoire du jubilé où le Pape pourvoiera aux vides du Sacré Collège. Il y aura alors plus de cinquante ans que lui-même aura reçu la pourpre, car il a été créé cardinal le 19 décembre 1853.

DON ALESSANDRO.

LA COMMISSION DES ETUDES BIBLIQUES

NOUS publions aujourd'hui le texte de la lettre apostolique de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, sur l'institution d'une commission des études bibliques.

Ces études ont de nos jours une importance exceptionnelle. Des attaques ont été savamment organisées par les impies et les rationalistes contre nos saints livres. La question biblique, à raison du progrès indéniable de la science, de l'histoire, de la linguistique et de l'ethnologie, a pris, depuis trente ans, une extension considérable. Les apologistes contemporains, désireux de fixer les rapports harmonieux qui doivent exister entre les données pro-

fanés et les écrits inspirés, se sont voués à ces études avec une ardeur inlassable. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. La lumière s'est faite sur plusieurs questions restées insolubles jusqu'alors. Les découvertes modernes en archéologie et en histoire sont devenues, entre les mains de ces savants chrétiens, des instruments singulièrement utiles à l'exégèse catholique.

Léon XIII loue « ces excellentes initiatives », ces généreux efforts pour dissiper les malentendus, écarter le conflit que la libre pensée voudrait créer entre la science profane et la science sacrée. Malheureusement, comme cela n'arrive que trop souvent dans les luttes de ce genre, deux écoles extrêmes surgirent : l'une, conservatrice quand même des enseignements du passé, attachée servilement à ce qu'elle croyait être les vraies traditions catholiques ; l'autre, libérale à l'excès, prête à toutes les concessions, à tous les compromis, même les plus dangereux et les plus téméraires. La première de ces écoles était dirigée par des hommes « réfractaires à tout progrès » considéré par eux comme une nouveauté dangereuse, rebelle à toute « expression du vrai qui s'écarterait des formules stéréotypées et de « la terminologie sacramentelle, décidés d'avance à repousser toute « interprétation nouvelle de l'Écriture, comme si les textes dont « l'exégèse est fixée irrévocablement étaient si nombreux ! » (1) La seconde eut pour chefs des apologistes chrétiens trop favorables au modernisme, mettant de côté presque entièrement la théologie traditionnelle, défigurant la nature exacte de l'inspiration, cherchant à s'appuyer principalement, presque entièrement sur des œuvres d'une origine hétérodoxe.

Les discussions vives, presque acrimonieuses, auxquelles donnèrent lieu les travaux, d'un caractère si différent des uns et des autres, firent du bruit, causèrent du scandale. Les esprits sérieux et pon-

(1) P. Prat, S. J. V. son remarquable article. " Progrès et traditions en exégèse. " — Études du 5 novembre 1902.

dérés étaient inquiets. Naturellement, les yeux se tournèrent vers Rome. — Rome parla. — Le temps de le faire était venu. — Dans la mémorable encyclique *Providentissimus*, Léon XIII, gardien vigilant et infailible de la doctrine révélée, rappela la nature exacte de l'inspiration divine, son objet véritable, son étendue. Il attira l'attention des apologistes sur certains écueils à éviter, fixa les principes d'après lesquels doivent se diriger les exégètes catholiques.

Le document pontifical ne produisit pas, hélas ! tous les résultats que le Pape était en droit d'en attendre. — La lutte continua. — C'est pourquoi, voyant « persister ou s'aggraver les causes pour lesquelles » Sa Sainteté avait publié l'encyclique *Providentissimus*, Léon XIII a cru nécessaire d'élever de nouveau la voix, d'insister plus fortement sur ses prescriptions précédentes. De là la lettre *Vigilantiæ* qui renferme une chaleureuse approbation du bien accompli par les défenseurs de la sainte Ecriture, mais aussi des directions, des avis, des réprimandes.

La lettre indique très clairement la tâche et le programme de la commission internationale des études bibliques, dont le « siège principal est à Rome, sous les yeux même du Souverain Pontife, « afin que la Ville maîtresse et gardienne de la sagesse chrétienne, « soit aussi le centre d'où découle, dans tout le corps de la république chrétienne, les sains et incorruptibles préceptes d'une science si « nécessaire. »

Elle détermine l'objet de son travail, son devoir sacré en ce qui concerne l'intacte sauvegarde de l'autorité des Ecritures, les sources où doit s'alimenter sa critique, — attire son attention sur le soin spécial qu'elle doit apporter à l'exposition et au commentaire des textes bibliques, — et lui confie la délicate mission « de régler « d'une façon légitime et convenable les principales questions pendantes entre les docteurs catholiques. »

Ce grave document, émané de l'autorité suprême qui gouverne l'Eglise, est de nature à produire un bien considérable. Les travaux de la commission internationale des études bibliques, commission

qui constitue un tribunal régulier environné de toutes les garanties désirables de compétence et de haute impartialité, feront cesser sans doute l'état véritable d'anarchie intellectuelle qui existe en une matière aussi importante que celle qui touche aux sources mêmes de nos dogmes et de nos croyances religieuses.

« Que l'hétérodoxie n'en comprenne pas la très haute portée, nous n'en éprouvons pas d'étonnement. De même, envers les rationalistes qui se plaindront d'entendre le Pape revendiquer les droits supérieurs appartenant à l'Eglise. Cependant, parmi nos adversaires intelligents, peut-être y en aura-t-il un bon nombre qui seront frappés de la justesse et de la délicatesse, également admirables, avec lesquelles Léon XIII parle de « la religieuse obscurité dont s'enveloppent les livres divins ». A voir ce que la Bible est devenue entre les mains des protestants, (croyants ou rationalistes) le jouet de l'interprétation superstitieuse ou le jouet de la critique incrédule, on devrait s'apercevoir que la Bible n'a son sens véritable et complet que par la voix de l'Eglise ». (2)

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

LETTRE APOSTOLIQUE
DE
NOTRE TRES SAINT-PERE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
**Sur l'institution d'une commission des études
bibliques**

LÉON XIII, PAPE
POUR QUE LA MÉMOIRE EN SOIT ÉTERNELLE

Fidèle au souvenir de la vigilance et du zèle avec lesquels, plus que tout autre, et en raison de Notre office, Nous devons maintenir sauf et intact le « dépôt de la foi », Nous avons, en l'année 1893, publié la Lettre encyclique *Providentissimus*, dans laquelle Nous

(2) M. Eugène Tavernier, *Univers* du 9 novembre 1902.

embrassions, après les avoir étudiées, nombre de questions concernant l'étude de l'Écriture sainte. La grandeur et l'utilité extrêmes de la chose Nous incitait en effet à fixer, le mieux que Nous le pouvions, le principe directeur de ces études, surtout à une heure où l'érudition grandissante ouvre chaque jour la porte à l'invasion des questions nouvelles, téméraires même parfois.

C'est pourquoi Nous avons averti l'ensemble des catholiques, surtout ceux qui appartiennent aux ordres sacrés, du rôle que chacun, en proportion de ses facultés, devait jouer en cette matière, et Nous sommes attaché avec soin à montrer de quelle manière et par quelle voie ces mêmes études doivent être développées conformément aux besoins de notre époque. Ce document n'a pas été inutile. C'est avec joie que Nous Nous rappelons les témoignages de soumission que les évêques et de nombreuses personnes éminentes par leur science se sont aussitôt hâtés de Nous apporter, proclamant l'opportunité et l'importance des choses que Nous avons écrites, et promettant de se conformer avec diligence à Nos institutions. Un autre souvenir non moins agréable pour Nous est celui des excellentes initiatives prises ensuite en ce sens par certains catholiques, et de l'ardeur avec laquelle le goût de ces études a été réveillé en divers lieux. Cependant, Nous voyons persister ou plutôt s'aggraver les causes pour lesquelles Nous avons cru devoir publier cette Lettre. Il est donc nécessaire d'insister plus fortement sur Nos prescriptions précédentes, et, plus que jamais, Nous voulons que Nos vénérables frères les évêques les prennent vigilement sous leur garde.

Pour en voir l'effet plus facilement et avec plus de fruit, Nous avons résolu d'ajouter aujourd'hui à Notre autorité un nouvel appui. Comme la tâche actuelle d'expliquer et de maintenir intacts les Livres divins, ainsi qu'il est nécessaire, au milieu des manifestations si variées de la science et des multiples espèces d'erreurs, est trop difficile pour que les interprètes catholiques puissent toujours bien s'en acquitter isolément, il convient que des études communes soient organisées et assistées, sous les auspices et la direction du Siège apostolique. Ce résultat nous paraît pouvoir être atteint commodément si Nous Nous servons, dans la matière dont Nous parlons maintenant, du moyen dont Nous Nous sommes déjà servi pour promouvoir d'autres études.

Pour ces causes, il Nous plaît d'instituer un conseil, ou, comme

L'on dit, une « commission » d'hommes graves, dont la fonction consistera à faire en sorte, de toute manière, que les textes divins trouvent chez Nous, de divers côtés, l'interprétation plus étudiée réclamée par Notre temps, et qu'ils demeurent à l'abri, non seulement de tout souffle d'erreur, mais encore de toute témérité d'opinions. Il convient que le principal siège de cette commission soit à Rome, sous les yeux mêmes du Souverain Pontife, afin que la Ville maîtresse et gardienne de la sagesse chrétienne, soit aussi le centre d'où découle, dans tout le corps de la république chrétienne, les sains et incorruptibles préceptes d'une science si nécessaire. Les hommes dont cette commission sera composée, afin de satisfaire pleinement à leur charge, grave entre toutes et des plus honorables, devront exercer les tâches suivantes, proposées en propre à leur zèle.

Tout d'abord, ayant constaté exactement quel est actuellement le mouvement des esprits en ce qui concerne ces sciences, ils devront penser qu'aucune des récentes découvertes de l'esprit humain n'est étrangère à l'objet de leur travail. Au contraire, qu'ils veillent, dans le cas où l'époque actuelle apporterait quelque chose d'utile à l'exégèse biblique, à s'en emparer sans retard, et à mettre, par leur écrits, cette ressource à la portée de tous. C'est pourquoi ils devront s'adonner avec un grand soin à la culture de la philologie et des sciences voisines, et se tenir au courant de leurs progrès. Comme c'est généralement de ce côté que viennent les attaques contre les Ecritures, c'est de ce côté que nous devons également chercher des armes, pour qu'il n'y ait pas inégalité dans le combat entre la vérité et l'erreur. De même, ils devront prendre des mesures pour que la science des anciennes langues orientales, et surtout l'art de déchiffrer les textes antiques, ne soient pas moins en honneur chez nous que chez les incroyants. L'un et l'autre de ces deux genres d'études sont en effet d'un précieux secours pour les études bibliques.

En ce qui concerne l'intacte sauvegarde de l'autorité des Ecritures, les membres de la commission devront déployer une vive attention et une grande diligence. Le grand point à obtenir, c'est que les catholiques ne se mettent pas dans l'idée ce principe funeste, par lequel on accorde plus qu'il ne faut à l'opinion des hétérodoxes, que la véritable intelligence des Ecritures doit être cherchée avant tout dans l'appareil de l'érudition incroyante. En effet, aucun catholique ne peut considérer comme douteuses les vérités que Nous avons

rappelées ailleurs avec plus de développement : à savoir que Dieu n'a pas livré les Ecritures au jugement privé des savants, mais en a confié l'interprétation au magistère de l'Eglise. « Dans les matières de foi et de mœurs, appartenant à l'édification de la doctrine chrétienne, le sens de la sainte Ecriture qu'il faut considérer comme le vrai sens est celui qu'a adopté et qu'adopte notre sainte Mère l'Eglise, dont le rôle est de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures saintes ; il n'est donc permis à personne d'interpréter l'Ecriture sainte à l'encontre de ce sens ou même à l'encontre de l'avis unanime des Pères (1). » Nous disions que la nature des Livres saints est telle que, pour dissiper la religieuse obscurité dont ils s'enveloppent, il ne faut jamais compter sur les lois de l'herméneutique, mais qu'on doit s'adresser à l'Eglise, donnée par Dieu aux hommes comme guide et maîtresse ; bref, que le sens légitime de la divine Ecriture ne doit aucunement être trouvé hors de l'Eglise, ni être livré par ceux qui ont répudié le magistère et l'autorité de celle-ci.

Les hommes qui composeront la commission devront donc veiller avec soin à ce que ces principes soient sauvegardés avec plus d'attention chaque jour ; et si certains esprits professent une admiration exagérée pour les hétérodoxes, il faut les amener par la persuasion à ce qu'ils suivent et écoutent plus fidèlement la direction de l'Eglise.

Sans doute, il arrive à l'occasion qu'un interprète catholique rencontre quelque appui chez les auteurs étrangers à l'Eglise, surtout en matière de critique, mais il est besoin de prudence et de discernement. Que nos docteurs cultivent donc avec soin la science de la critique, car elle est très utile pour saisir entièrement l'opinion des hagiographes ; ils auront en cela Notre vive approbation. Qu'ils tirent de cette science de nouvelles ressources en recourant à l'appui des hétérodoxes. Nous ne Nous y opposons nullement. Ils devront cependant prendre garde à ne pas pulser dans la fréquentation habituelle de ces écrivains l'indépendance du jugement : c'est en effet à celle-ci qu'aboutit souvent le système de critique que l'on appelle supérieure, — et dont, plus d'une fois, Nous avons dénoncé Nous-même la périlleuse témérité.

En troisième lieu, il importe que la commission consacre des

(1) Conc. Vatic., sess. III, cap. II. *De revel.*

soins tout spéciaux à la partie de ces études qui concerne particulièrement l'exposition des Ecritures et qui ouvre aux fidèles une large source de profits spirituels. En ce qui touche les textes dont le sens a été fixé d'une façon authentique soit par les auteurs sacrés, soit par l'Eglise, la commission, il est à peine besoin de le dire, devra être convaincue que cette interprétation seule peut être adoptée, suivant les règles d'une saine herméneutique. Mais il existe de nombreux passages sur lesquels l'Eglise n'a pas encore rendu de définition fixe et précise, et au sujet desquels il est illicite à chaque docteur privé de professer et de soutenir l'opinion qui lui semble juste ; on sait cependant que sur ces points il faut conserver, comme règles d'interprétation, l'analogie de la foi et la doctrine catholique. De plus, on doit prendre bien garde en cette matière de franchir dans l'ardeur excessive du débat les limites de la mutuelle charité ; il importe aussi de ne point paraître discuter les vérités révélées et les traditions divines elles-mêmes. Si la concorde des esprits n'est point respectée et les principes sauvegardés, on n'aura point, en effet, le droit d'espérer que les travaux divergents d'un grand nombre de docteurs feront accomplir à cette science de notables progrès.

C'est pourquoi la commission aura pour tâche de régler d'une façon légitime et convenable les principales questions pendantes entre les docteurs catholiques ; pour trancher celles-ci l'assemblée apportera tantôt les lumières de ses jugements et tantôt le poids de son autorité. Ces études auront aussi comme conséquence avantageuse qu'elles fourniront au Saint-Siège une occasion opportune pour déclarer ce qui doit être maintenu inviolablement par les catholiques, ce qu'il faut réserver à des investigations plus profondes, et ce qui est laissé au libre jugement de chacun.

Ayant donc en vue d'assurer le maintien intégral de la vérité chrétienne et de promouvoir les études relatives à l'Ecriture sainte suivant les règles qui ont été établies ci-dessus, Nous instituons par les présentes lettres, dans cette illustre Ville, un Conseil ou une *Commission* spéciale. Nous voulons que celle-ci soit composée de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine qui seront choisis en vertu de Notre autorité ; Nous avons en outre l'intention de leur adjoindre, avec les fonctions et le titre de consultants, et pour prendre part aux mêmes études et aux mêmes travaux, ainsi qu'il est d'usage dans les Sacrées Commissions romaines, quelques hommes

éminents appartenant à diverses nations et qui se recommandent par leur science religieuse, surtout en ce qui concerne la Bible.

La commission devra tenir des réunions fixes et publier des écrits qui paraîtront périodiquement ou suivant les besoins ; si un avis lui est demandé, elle répondra à ceux qui la consulteront, en un mot, elle travaillera par tous les moyens à maintenir et à faire progresser ces études dont Nous parlons. Nous voulons qu'un rapport concernant toutes les questions qui auront été traitées en commun soit adressé au Souverain Pontife par celui des consultants auquel il aura confié le mandat de secrétaire du conseil.

Afin de fournir aux membres de la commission de précieux instruments dont ils pourront s'aider dans leurs travaux communs, dès maintenant Nous attribuons à cet objet une certaine partie de Notre Bibliothèque vaticane ; dans un bref délai Nous prendrons soin d'y faire classer une nombreuse collection de manuscrits et de volumes de toute époque traitant des questions bibliques, et qui seront à la disposition des commissaires. Il est très désirable que les catholiques fortunés Nous viennent en aide pour constituer et enrichir cette bibliothèque, en nous envoyant des ressources ou des livres utiles, et qu'ils veuillent de la sorte servir d'une façon très opportune Dieu qui est l'Auteur des Ecritures, et aussi l'Eglise.

D'ailleurs, Nous avons confiance que la Providence divine bénira amplement cette entreprise, qui a pour objet direct la sauvegarde de la foi chrétienne et le salut éternel des âmes, et que, par la grâce de Dieu, les catholiques dévoués aux saints Livres répondront avec une soumission absolue et universelle aux prescriptions du Saint-Siège sur ce point.

Nous voulons et Nous ordonnons que toutes et chacune des décisions et des prescriptions qu'il nous a paru bon de prendre et de formuler sur ce point soient et demeurent ratifiées et confirmées, telles que Nous les avons prises et formulées, nonobstant toute clause contraire.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 30 octobre de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

A. Card. MACCHI.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE

XLe VOLUME

A		PAGE
Abolition (l') du Concordat en France est-elle désirable ?.....		325
Ange de Noël (l').....		406
Apostasie (l') des gouvernements chez les races latines.....		336
Apostolat de la prière.....	16,	60
Archevêque de Montréal (Mgr l') à Chartres	171,	82
Autel dit " Des Morts ".....		328
Audience (l') de Mgr l'archevêque.....		320
Avis officiel.....		34
Avis.....		271
Avis au clergé.....		350
B		
Bénédiction paternelle.....		133
Bibliothèques populaires (les).....		269
Bretagne (A la).....		152
Bruchési (Mgr Paul) Circulaire au clergé de son diocèse.....		34
" " Lettre pastorale recommandant aux fidèles de son diocèse l'œuvre des incurables... ..		50
" " Circulaire au clergé de son diocèse.....		66
C		
Canadiens (Nos) aux Etats-Unis.....		156
Canada ou la confédération canadienne sur la carte.....	73, 90, 119, 208,	285
Cathédrales (Les) au moyen-âge.....		420
Cérémonies religieuses.....	88, 111, 117, 169, 231,	413
Ce que l'on fait pour les morts soulage aussi les vivants.....		342
Chronique Sherbrookienne.....	13, 153, 221, 314,	273
Chronique.....		18
Chronique du mois.....		399
Chant des âmes du purgatoire.....		359
Cimetière (Au) La fête des morts.....	273,	311
Cloîtres déserts.....		299
Commission (la) des études bibliques.....		434
Correspondance romaine.....	2, 54, 98, 197, 226, 276, 290, 308, 340, 354, 385, 417,	432

	PAGE
Correspondance américaine.....	23, 61, 106, 121, 141, 186, 267, 346
Conversion à la messe de minuit.....	425
Consultation liturgique — Attitude des fidèles pendant la messe basse.....	158
Correction à faire à l'Ordo.....	189
Conflit au tombeau de la Sainte-Vierge.....	191
Cours (le) de littérature française à l'Université Laval.....	274
Conclusion des absoutes.....	361
Colin (M.).....	368
Colin (M.) et l'œuvre universitaire.....	391
Crucifix (le doux).....	39
D	
Délégation apostolique (la).....	384
Dieu.....	25
Divers : chez nous.....	147, 200, 263, 294
District du Yukon.....	270
Drapeau tricolore (le).....	11
Drapeau (un vieux). Souvenir d'une Saint-Jean-Baptiste.....	78
E	
Education physique (De l').....	224
Elections générales.....	16
Emile Zola.....	229
Etudiant chrétien (l').....	296
Expulsions (A propos des).....	176
F	
Fondation au Canada.....	128
France (la) catholique n'est pas morte.....	89
France (la) au palais Bourbon. Y est-elle vraiment représentée.....	130
G	
Germes (les premiers).....	124
Gouvernement (le) français devant les tribunaux.....	352
H	
Haine (la) du latin et la haine de l'Eglise sont sœurs.....	73
Histoire (l') Sainte et la Géographie sacrée.....	163
Hollande.....	127
I	
Iles Philippines.....	71, 95

	PAGE
Immortalité (l') du théâtre.....	59
Intentions de messes — Communiqué de l'archevêché.....	162
Infamie (Une).....	194

J

Jolliet (Louis).....	397
----------------------	-----

L

L'abbé Dozois (feu M.).....	149
Laïcisation (la) des Ecoles laïques.....	256
Légende (vieille).....	45
Lettre de Monseigneur l'administrateur au clergé du diocèse..	304
Lettre apostolique sur l'institution d'une commission des études bibliques.....	437
Livres (on demande des).....	110
Luxe (du) des femmes dans les églises.....	41

M

Martyrs (les) du Tchéli, Chine.....	27
Maximes.....	96, 160, 170
Malédiction d'un père.....	114
Main (la) du prêtre.....	333
Mensonges (deux).....	210
Méditation (une) dans un champ de blé.....	75
Messieurs (nor) les Américains.....	72
Milliard (le) des congrégations religieuses.....	178
Mission Providentielle des langues grecque et latine.....	185
Michaud (le R. P.) C. S. V.....	416
Mouvement anti-européen en Chine.....	92
Monsieur Combes.....	190
Mot d'ordre (le).....	305

N

Nominations ecclésiastiques.....	70, 136, 146, 196, 256, 320
Notre-Dame-des-Neiges et la Côte-des-Neiges.....	118, 173, 282, 412
Notice nécrologique.....	343

O

Ordinations.....	10, 32, 293
Ordo de 1903.....	334
Ordo des offices chantées.....	350

	PAGE
Ouverture des cours à l'Université Laval, le 8 octobre 1902.....	232
Allocution du vice-recteur.....	333
Discours de M. le Dr Sévérin Lachapelle.....	237
Rapport de l'année académique 1901-1902.....	241
Grades et prix décernés durant l'année 1901-1902.....	248
P	
Pas (les premiers) à l'Eglise.....	126
Palatin (M.) P. S. S.....	377
Pour les petits enfants. — Et pour les grands s'ils en veulent... ..	176
Progrès du diocèse de Saint-Boniface durant les six dernières années de 1895 à 1901.....	91
R	
Raisons (les) de l'Assomption de Marie.....	104
Religion (la) de Shakespeare.....	279
Retraite mensuelle.....	217, 304, 376
Ruines (sur les) d'un vieux clocher.....	137
S	
Sainte-Anne, mère de la Sainte-Vierge....	36
Savoir et culture (1er article).....165, 2e art., 203, 3e art.	217
Secret (le) de la sainteté.....	47
Sherbrooke.....	86
Shakespeare était-il catholique?	223
Signe des temps.....	68
T	
Témoignage de sympathie au T. R. P. Antoine, abbé.....	116
Terre (la) de Sennaar.....	214
Tour (la) de Babel.....	82
U	
Ur, patrie d'Abraham.....	182
V	
Veille (la) des morts.....	312
Veillée de Noël (la).....	424
Visite de Mgr Bruchési à Plœrmel....	288
Villes fondées par Nemrod dans la terre de Sennaar.....	361